



SEANCE DU 22 Jan ; 2013.
Restitution de l'intervention de :
Guy LOBRICHON.

Par l'équipe d'auditeurs : Barbara, Joëlle, Roland, André et Gilles

TITRE : Le crime de Jean XXII, pape en Avignon.
La raison du juriste contre la croyance des Théologiens.

Première séance relative à la description du panorama.

Préambule :

La première étape abordée aujourd'hui, parlera de l'homme, du paysage, puis de l'occasion, et enfin du crime.

Tout d'abord rappel des principaux éléments importants de cette étude :

La société :

C'est une société de l'Ouest européen, au Moyen Âge central, c'est-à-dire du XII^{ème} siècle au début du XIV^{ème} siècle. C'est un Moyen Âge occidental, dans son espace latin, d'obédience romaine, et pour Jean XXII, cette obédience romaine est avignonnaise.

La vie du pape :

Une tradition pontificale permettait au pape de se déplacer. Les archives pontificales précisent qu'un pape avait déjà séjourné en Avignon au cours d'un long voyage en royaume de France vers 1095-1096 (sachant qu'en 1095 c'est la proclamation de la première croisade).

Le pape réside en Avignon depuis son élection en 1307. Le premier d'eux, Clément V préférerait séjourner à Carpentras et dans le Comtat à cause du climat. Le pape Jean XXII logeait dans le palais épiscopal puisque le palais des papes n'était pas construit à cette époque.

Il y avait aussi la cour épiscopale où l'on ne comptait pas les gens surdiplômés, dont les docteurs, qui ont des diplômes les plus élevés des universités, que ce soit en droit ou en théologie.

L'Ouest européen :

A cette époque une grave crise s'est abattue sur tout l'ouest européen : crise économique et alimentaire, qui a des effets démographiques néfastes. Les finances des royaumes sont toutes au plus bas.

En Italie, il y a la fuite en avant des cités italiennes pour se libérer de l'emprise pontificale sous laquelle un bon nombre d'entre elles se trouvaient.

Et plus au nord, l'empereur germanique est un véritable danger. Il veut remettre la main sur l'Italie : les deux tiers de l'Italie sont revendiqués comme partie de l'empire germanique. Pour le tiers restant, il est aux mains du pape par la volonté de Charlemagne.

En France, la monarchie française, sur laquelle le pape compte beaucoup (le roi peut-être un protecteur utile), connaît de graves difficultés : on est passé de la dynastie des Capétiens à celle des Valois et les choses ne sont pas encore bien stabilisées. Il faudra attendre les années 1325-1330 pour que cela aille un petit peu mieux, c'est-à-dire juste avant que n'éclate la guerre de 100 ans.

Les faits relatés :

Les précisions de temps et d'espace sont très importantes pour tous les historiens. Elles sont essentielles parce que ces précisions peuvent nous faire basculer tous dans le déterminisme le plus horrible, le conditionnement des hommes. Dans cet espace là, ils pensent tous de la même manière, l'empire de causalité, version très médiocre du travail de l'historien qui s'engouffre dans le positivisme qui nous menace tous, qui ne s'arrête qu'aux faits et surtout évite de réfléchir sur autre chose que les faits.

Il n'y a aucune réflexion sur les non-dits, sur l'empire des croyances, sur le monde du religieux, dans une société où tout est religieux et rien n'échappe au religieux, tout simplement parce que le religieux construit la forme du discours sur une société médiévale.

À l'inverse, ces considérations pourraient flatter une tendance au relativisme, et dire : «C'était comme ça au Moyen Âge, c'était comme ça au XII^{ème}, XIV^{ème} siècles, toutes les époques et toutes les sociétés sont différentes, et toutes se valent bien ».

L'homme européen n'a pas à donner de leçon. L'homme du XXI^{ème} siècle ne vaut pas mieux que ses prédécesseurs.

C'est une petite mise en garde ; il va falloir sans cesse regarder, critiquer. Tout cela doit nous conduire à porter notre regard, à nous concentrer sur un objet historique, qui est un homme et une série de faits.

Bibliographie :

La bibliographie est énorme : Jean XXII a écrit un grand nombre de traités, mais ses contemporains et un roi ont écrit leur propre traités pour ou contre les propos criminels tenus par Jean XXII.

Trois titres seulement ont été retenus :

- Jean XXII et le midi* (cahiers de Fanjeaux, 45 ; ouvrage collectif, Toulouse, Privat, 2012)
- Le credo, la morale et l'inquisition* (cahiers de Fanjeaux, colloque 1971, 1 peu vieux!)
- Thèse de Christian TROTTMAN, *La vision béatifique des disputes scolastiques à sa définition par Benoît XII*, Rome, Ecole française de Rome, 1995 ; (se trouve à la bibliothèque universitaire)

Les chroniques d'époque citées sont toutes italiennes, car les Italiens attendent que le pape revienne à Rome, et ils sont particulièrement intéressés par le pape Jean XXII et ses successeurs en Avignon.

1.Un homme, un pape :

Le problème de la foi, de la croyance et de la raison telle que ces concepts et ces pratiques sont réfléchis au cours des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles et qu'elles sont présentées, enseignées, au moment où Jean XXII commet ce que certains de ses contemporains estiment être un crime.

Un pape ne peut pas être criminel, eh bien si ! Jean XXII est un pape auteur d'un crime et d'une insulte à la foi et aux croyances, pour un grand nombre de ses contemporains, en tout cas de ceux qui ont laissé des traces et qui manifestent leur dépit, leur colère, leur dégoût de ce que dit le pape.

Cet événement a eu lieu en Avignon, à la fête de la Toussaint, le 1er novembre 1331.

Le cardinal évêque d'Avignon, Jacques Duèze, a été élu pape le 7 août 1316, après de nombreuses négociations. Il avait déjà un âge canonique (72 ans). Il a été élu en pensant qu'il ne tiendrait pas longtemps. Malheureusement pour eux, Jean XXII a bénéficié d'une longévité remarquable puisqu'il est mort à 90 ans. Son pontificat a duré 18 ans. Cette durée lui a permis d'acquérir une réputation solide, plutôt sulfureuse.

Avis des chroniqueurs sur Jean XXII

Voilà ce qu'en dit un chroniqueur italien, vers 1355, Marco Battagli: « Ce Jean XXII, en son temps, a fait bien des choses, pas vraiment comme pontife, mais comme tyran. Il a mis dans beaucoup de sujets sa volonté personnelle au-dessus de la raison . Il a fait assassiner, sous prétexte de justice, l'évêque de Cahors, il a divisé l'archevêché de Toulouse.» Il voit en Jean XXII un rusé, un menteur, un ambitieux sans scrupule, un avare, un financier habile, un faux monnayeur, un organisateur de faux procès, excommunicateur à tour de bras. Il a tant de mal à dire sur Jean XXII qu'il en oublie le crime dont il est question.

Autre écho d'un autre italien, un notaire, Pietro Azzario, familier des gens qui sont alliés avec l'empereur germanique, donc clan opposé au pape. Il dit ceci : « Ecoutez comme ce Jean XXII fut rusé : il était le fils d'un homme du peuple. Avant d'être pape on l'appelait Jean le Loche. Grâce à son savoir, à sa vie, à son astuce, il fut créé cardinal. Il n'eut de cesse que le pape Célestin V (1275) démissionne du pontificat dont il se jugeait indigne, ce que l'on n'avait jamais vu auparavant ».

Pour ce que Jean XXII a fait pour pousser Célestin vers la sortie, on a dit de ce pape Jean : «Qu'il entra en renard, il régna en lion, et il est mort comme un chien ». En fait c'était un homme de petite taille, colérique, avec des colères épouvantables. Il était savant, il avait l'esprit très fin, et était capable d'être magnanime pour les choses importantes.

Un autre chroniqueur italien, Giovanni Villani, grand chroniqueur de Florence, et grand maître de la langue italienne pour la première moitié du XIV^e siècle, précise que : «Le pape terrassé par la dysenterie, voyant la mort venir, révoqua ses thèse sur la vision de Dieu, sous la pression insistante de son neveu le cardinal Dupugé, et de sa famille. »

Il se livre à une rétractation un peu forcée et Villani cite intégralement la déclaration prononcée toute entière en langue vulgaire (français) , comme le prouve la copie appartenant à son frère Mattéoli Villani, qui se trouvait à la cour pontificale. Suit la mention d'une éclipse de Soleil qui eut lieu en 1334. Elle signifiait que la mort du pape viendrait quand le soleil serait à l'opposé de son cours médian. C'est une intrusion de l'astrologie dans les textes officiels. C'est quelque chose de très important. Giovanni Villani est mort pendant la peste de 1438 et il n'y a pas d'autres écrits.

Actions de Jean XXII lors de son pontificat

Le pontificat de Jean XXII apparaît, à certains égards, comme incroyablement brillant. C'est Jean XXII qui met en place toute la machinerie d'exploitation de tous les royaumes occidentaux, qui permet de faire venir jusqu'en Avignon des devises sonnantes et trébuchantes ; ce qui permet au successeur de Jean XXII de construire tant d'édifices absolument extraordinaires pour l'époque. Il permet aussi à l'église de Rome de s'assurer une position de premier plan parmi les états occidentaux.

Mais par ailleurs, Jean XXII est l'homme d'une série de désastres : le premier dont il n'est pas coupable est une crise qui s'est abattue sur tout l'ouest européen.

Entre-temps, Jean XXII, qui a pris la mesure de ce qui se passe en Italie, a lancé une guerre, contre l'empire germanique, qui coûte cher. Le mécanisme fiscal s'accélère car il est de plus en plus urgent de contribuer à cet effort de guerre.

Cette guerre contre l'empereur n'est pas le seul désastre de Jean XXII. Une série d'actions menées par le pape, sur son ordre, contre un certain nombre de gens présumés hérétiques a lieu. Ils ont été mis au « placard » ou pire sur le bûcher. Comme ce fut le cas avec la guerre contre les cathares (ce qu'il en reste), et contre les groupes spirituels dans le Midi, en Provence et en Languedoc. À Marseille, à Montpellier et à Carcassonne, on organise périodiquement de joyeux bûchers pour faire disparaître les corps de ces hérétiques définitivement damnés par le pape.

Tout cela a fait de l'histoire de Jean XXII le pape le plus abominable de son époque (au XVe siècle). Les choses sont révisées maintenant par les historiens (cf. colloque sur *Jean XXII et le midi*, qui le prouve amplement).

2. Le crime :

Que s'est-il passé le 1 novembre 1331 ? Le pape Jean XXII commet un geste public qui scandalise un certain nombre d'auditeurs et le scandale commence.

Lieu du crime : Cathédrale Notre-Dame des Doms.

Description des faits et de leur implication

Depuis la chaire de l'évêque, dans la cathédrale, Jean XXII expose publiquement que les âmes des saints ne verront Dieu qu'après le jugement dernier . En attendant, les âmes des saints sont sous la protection de L'Humanité du Christ. Elles sont au ciel et jouissent d'un repos, mais ce n'est pas la béatitude ultime à laquelle elles auront droit après le jugement dernier.

Cela pose des problèmes théologiques aux savants de l'époque. De 1331 à 1334, Jean XXII a répété cette thèse. C'est ce que l'on peut appeler une thèse de la vision différée. Ainsi, ceux qui arrivent au ciel en odeur de sainteté vont devoir patienter pour avoir une vision claire et parfaite de Dieu, face à face.

Mais cela a quelques implications quand même. Si les saints n'ont pas le droit de voir Dieu avant le jugement dernier, alors les malheureux qui se donnent tant de mal pour atteindre une toute petite étincelle de sainteté, ne parviendront jamais à cette vision de Dieu. Est-ce la peine de s'exténuer pour espérer quelque chose qui sera de toute façon très imparfait. Dit d'une manière un peu vulgaire ceci revient à cela.

Commentaires des opposants à cette thèse

Les docteurs parisiens sont très vite mis au courant des propos tenus par Jean XXII. Ils exposent. Les maîtres de l'ordre dominicain également. Et même à la cour d'Avignon, certains cardinaux qui étaient là, sont un peu embarrassés et ils commencent les uns et les autres à apporter la contradiction.

Le roi de Naples, Robert Ier d'Anjou, qui était extrêmement cultivé et assez bien ferré en matière de théologie, écrit avec l'aide de ses conseillers, une réplique. C'est un brûlot à l'égard du pape.

Le pape, qui est connu comme le plus grand pourfendeur d'hérétiques, se trouve confronté à des groupes franciscains qui fréquentent les couvents du sud de la France. Ils tiennent des thèses un peu gênantes, parce que chez les franciscains, la spécialité est la pauvreté. Ils disent : « Il n'y a pas de raison que l'ordre des franciscains possède des propriétés ».

Cette thèse ne correspond pas avec tous les ordres religieux. C'est la panique ! Il y a des enjeux énormes. Ce sont des débats qui sont portés sur le plan juridique, sur le plan théologique et qui ont des implications terrifiantes. Évidemment, Jean XXII n'a pas voulu louper une affaire comme celle-là : simplement « au placard ou au bûcher ». Aux dires d'un bon nombre de maîtres , de docteurs parisiens de l'époque, Jean XXII a viré à l'hérésie. Grand pourfendeur d'hérétiques, il est lui-même un hérétique.

Selon une chronique écossaise du milieu du XIV^{ème} siècle, « Jean XXII avait tenu des doctrines qui n'était pas en accord avec l'opinion d'une majorité des docteurs et apparemment ne suivait pas la foi catholique. Précisément sur ses vision béatifiques refuser aux âmes avant le jour du jugement dernier ». Mais ce chroniqueur sait que le pape a récusé ces propos à l'heure de sa mort.

Voilà un débat magnifique qui n'est pas que de la théologie, même au XIV^{ème} siècle, après un XIII^{ème} siècle qui a vu les universitaires et les maîtres travailler à la constitution des corpus scientifiques comme jamais auparavant. Pour les scolastiques, les gens des écoles, même après cette époque-là, une thèse théologique d'apparence désincarnée a de fortes implications. Ce débat à propos des croyances peut soulever d'autres questions gravissimes.

En 1331 à Avignon, les intellectuels de la cour pontificale réveillent le problème d'un partage précis entre la foi et les croyances, entre la science et la raison, entre ce qui est reçu socialement et ce qui ne l'est pas, et qui ne doit pas l'être. Entre le corpus doctrinal d'une société ou d'un groupe dominant et les failles, les zones grises, sur lesquelles on laisse la jurisprudence s'exercer et où les hommes se gardent de se prononcer.

3. Foi, croyance, raison , du XI^{ème} au XIV^{ème} siècle :

3.1.Description du panorama scientifique et intellectuel dans lequel survient le crime de Jean XXII :

Au début du XIV^{ème} siècle, commence à circuler des prophéties étrangères, qui vont connaître un succès absolument fantastique dès la fin du XIV^{ème} siècle et ensuite pratiquement jusqu'au XXI^{ème} siècle. Bien avant Nostradamus, à propos des papes, on avait constitué une série de portraits des papes accompagnés de prophéties.

Je vais vous montrer un exemple qui appartient à un manuscrit conservé au Vatican, qui date de 1410. Cette image représente un pape d'aspect sévère, qui tient dans la main droite des rameaux (symbole de dévotion, le culte rendu à Dieu) et dans la main gauche les clés de Saint-Pierre (c'est un de ses successeurs, un pape, symbole du double pouvoir temporel et spirituel).

Il se pose un problème car le pape appuie le menton sur la poignée d'un glaive et la pointe de ce glaive pénètre dans la cuisse d'un agneau qui se trouve devant lui (interprétation difficile : faut-il y voir l'agneau de Dieu?).

L'agneau, équipé d'une belle auréole, tient un étendard blanc à croix rouge (sans signification héraldique). C'est le symbole de la victoire sur la mort par la résurrection, de la victoire ultime des armées du Dieu souverain sur les forces de l'antéchrist à la fin des temps.

À la gauche du pape, une représentation mi-humaine, mi-dragon, porte une tiare pontificale comme le pape. Il a les mains ouvertes et pour tous les commentateurs de ces images, qui sont reproduites en nombre important avec la même structure, c'est un anti-pape. Il y en a un sous Jean XXII : l'anti-pape Nicolas V, suscité et porté à bout de bras par l'empereur en lutte contre les armées pontificales dans le nord de l'Italie. Cet anti-pape tend les mains pour recevoir les clés de Saint-Pierre.

C'est tout ce que l'on peut dire sur une peinture comme celle-là. Il y a un texte qui explique pratiquement les mêmes choses à un moment où l'on sait que Jean XXII a commis un certain nombre d'actes jugés très répréhensibles par une bonne partie de ses contemporains.

Mais dans cette série des « prophéties des papes », il y a une grande part constituée de

prophéties. C'est pourquoi on peut les mettre en parallèle avec les prophéties de Nostradamus, qui elles, datent du début du XVI^{ème}. C'est une série bien antérieure.

3.2 Qu'est ce que la foi, qu'est-ce que la croyance ?

Il s'agit de déconstruire en quelque sorte une conception d'une société désécularisée, qui porte son regard sur les temps anciens, religieux, et qui a tendance à déformer la perspective. Notre société sécularisée est devenue pour nous norme, que toute société devrait suivre. Mais il ne s'agit pas de normes de la société ancienne. Il s'agit de détruire notre représentation mentale d'un Moyen Âge fait tout d'une pièce, qui aboutit par exemple à un lieu commun tel que : « les cathédrales érigées par la foi des fidèles », chose qui n'avait aucun rapport avec la réalité médiévale.

321) Un préalable sur le vocabulaire :

Il est nécessaire de regrouper les mots utilisés, peu nombreux, qui permet à l'observateur une sorte de mise en ordre des significations. Foi et croyance, deux mots qui diffèrent, qui n'ont pas le même contenu en français. Le problème en latin, la langue des savants du XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, les mots en latin sont *fidès* et *opinio*.

Fides : la foi, d'abord une confession, c'est-à-dire un aveu public devant tous . Pendant très longtemps c'est une affirmation solennelle qui est contenue dans un texte que les chrétiens, les catholiques appellent le credo. Ensuite c'est un engagement. Le mot *fidès* est extraordinairement chargé pendant tout le Moyen Âge, puisqu'il exprime à la foi le baptême, l'engagement vassalique, « Je donne ma foi à mon seigneur », de la même façon que : « Je donne ma foi au Seigneur Dieu ». En conséquence, un engagement est un échange et, en échange de cet engagement, celui qui reçoit l'engagement accorde sa protection.

Opinio : il n'y a pas de termes spécifiques pour désigner la croyance, autres que *opinio*. C'est traduit dans tous les dictionnaires comme croyance ; c'est ce qu'il y a dans la tête, ce que l'on entretient avec ce que l'on exprime. Il y a un autre mot *existinatio* qui est une appréciation personnelle.

322) Qu'est-ce que la foi ?

a) Définition

La question se pose dans le monde latin comme dans le monde grec et dans le monde chrétien en général. On se souvient qu'il y a un texte qui dit précisément ce dont il s'agit : c'est l'épître aux hébreux : « La foi est la substance des choses ,des réalités que l'on espère, l'évidence des choses et des réalités que l'on ne voit pas » (He 11, 1) . C'est une des traductions possibles.

Très vite se distinguent deux courants dans le monde occidental, hors monde byzantin.

b) Deux courants :

Saint-Augustin (fin IV^{ème}, début V^{ème} siècle) donne le ton . Il parle de substance, de la vision de ce qui est éternel, par rapport à une vision plus physique, celle des choses matérielles. La foi, c'est la vision des choses éternelles, c'est cela qui compte. À tout individu, il revient de cheminer vers la cité de Dieu, qui est présente sur Terre, mais gare aux puissances maléfiques. Cette cité de Dieu est présente dans l'église, mais elle est mixte : il y a du bon grain et de l'ivraie. On ne sait jamais trop. Il faut se diriger droit vers la vérité de Dieu celle qui descendra du ciel sur la terre à la fin des temps, la Jérusalem céleste.

Au IX^{ème} siècle, un savant ajoute qu'il ne faut pas oublier le travail de la raison, cette foi qui conduit les hommes à cheminer vers la Jérusalem céleste doit plaire à la raison. Sans raison, pas de foi. La foi ne se développe que sur le sable de la raison. C'est un message qui va être entendu

par toute la postérité. On oublie trop souvent le rôle de la raison, mais pour l'homme du IX^{ème} siècle, Jean Scott Eugène en particulier, (un des grands savants de l'époque et importateur du platonisme dans le monde occidental à partir du IX^{ème} siècle), se répand une sorte de traînée qui utilise un texte bizarre, celui du Pseudo-Denys. Ce texte parle d'une hiérarchie céleste mais qui reprend les idées fortes de Platon revues et corrigées à la sauce du christianisme latin. «La raison, dit Jean Scott, s'applique aux essences des choses matérielles, toujours en devenir, et cette raison est elle-même le mouvement des choses et le mouvement du monde». C'est un enseignement intéressant

c) Synthèse des deux courants :

À la fin du XI^{ème} siècle, au temps de la première croisade, comme synthèse, Anselme Du Bec crée la définition de la foi : «La foi implique l'usage de la raison et ne se fabrique, ne se conforte, ne s'implante dans un être humain que par l'exercice de l'intellect, la foi cherche la raison».

Au début du XII^{ème} siècle, Pierre Abélard précise : «la foi est une opinion sur les choses invisibles », une opinion et non plus une sorte de poursuite de la vérité. Il est plus circonspect mais il attire l'attention sur un fait important, mal exprimé auparavant, cette foi n'a de chance qu'en société. Le consensus se fait sur ce point-là : «la foi est une opinion commune, partagée comme idée sûre.». La foi est nécessairement partagée par une communauté, à la différence d'une croyance et des croyances, qui seront propres à un individu, un groupe, mais pas partagée par tous. La communauté du partage de la foi est naturellement la chrétienté, c'est-à-dire l'Église, qui forme un accord mystique. Cette Église répète tous les jours la même foi identique, une foi qui forme à tout, cette foi de la chrétienté rassemblée en l'Église et exprimée dans un système qui doit être logique. Elle est indivisible tout comme est indivisible la vérité première.

On entre dans un autre monde celui de la rationalité occidentale et les choses se précisent. Ce consensus est donné par Dieu, il est fondé sur Dieu. Pour Thomas d'Aquin, nous ne croyons pas, nous n'avons pas la foi par la seule raison humaine, mais grâce à l'autorité divine. Cette foi pour tous les scolastiques est un tout logique, systématique, indivisible, dont l'objet est le vrai, la vérité. La dimension affective de la foi pour eux n'a aucun intérêt ; les croyances ne sont pas des objets dont il vaut la peine de discuter.

Cela permet de dire désormais qui est hérétique : celui qui ne se conforme pas aux vérités communes exprimées dans la foi, c'est celui qui refuse de se connaître lui-même, c'est-à-dire de se reconnaître dans les autres. L'hérétique est voué à la solitude, ce dont les savants du XIII^e au XIV^e siècle, en majorité, ne veulent pas. Tout cela est bien gênant pour un groupe parmi les maîtres, les savants, les scolastiques : c'est le groupe des franciscains. Les spirituels franciscains ont fort à faire avec le pape.

A la fin du XIII^{ème} siècle, un des grands noms de la philosophie et de la théologie, le franciscain Duns-Scot va suivre cette relation affective qui existe pour lui avec le sacré au sein de la relation avec la foi. Il y a une foi influente d'origine divine et une fois acquise où la volonté personnelle conduit par la raison à l'assentiment.

On commence à comprendre qu'il peut y avoir une somme de divergences, notamment à propos de l'affectivité, de la volonté humaine. Il peut y avoir source de débats difficiles à propos de certaines croyances. On peut imaginer que la position tenue par Jean XXII sur la nécessité pour l'âme des saints d'atteindre le jugement dernier est une position rigoriste. Pas d'affectivité, pas de personnalisation, de la rigueur. Pratiquement une égalité pour tous.

3) Qu'est ce que la croyance ?

Donc si je reviens sur tout cela je dois préciser ce qui est dit en face : c'est le ménage parmi les croyances. La foi et l'opinion sont du domaine du probable. La croyance est une approximation des vérités. Il faut purger les croyances.

a) Raisons du ménage dans les croyances

Pour les scolastiques du XIII^{ème}, du XIV^{ème} siècles, il y a trop de choses devenues insupportables, n'entrant pas dans le cadre d'une logique imperturbable, d'un système parfaitement au point. Un bon moyen de «resserrer les boulons», c'est la prédication, un autre moyen c'est d'expulser tous ceux qui ne rentrent pas dans les rangs.

Un des gros travaux entrepris au XIII^{ème} siècle, c'est l'expulsion des superstitions. Le vocabulaire se précise. On va parler de superstitions, c'est-à-dire, de croyances qui ne rentrent pas dans cet ordre de la logique ,dans cette rationalité universelle ; donc ces choses qui restent en dehors c'est-à-dire «superstitieuses». C'est quoi ? C'est la dévotion aux pseudos devins, aux praticiens de charme, aux incantateurs, au goût pour les sortilèges.

On fait un classement il y a la géomantie, l'aéromancie,... , et bien d'autres choses, toutes choses utilisées encore par des charlatans au XXI^{ème} siècle.«Toutes choses par quoi le diable combat le peuple chrétien». Il y a toujours derrière le démon, derrière bon nombre de croyances, sans parler du problème délicat des revenants. (démon : ange déchu. Dans les textes théologiques depuis le III^e siècle).

b) De la magie

Je voudrais attirer l'attention sur deux sujets inquiétants pour les contemporains, car ils font partie des pratiques courantes : la magie (décrite par les chrétiens) car elle dérange l'harmonie de la création, et manipule l'ordre des éléments. A partir du XII^{ème} siècle, il se produit une sorte de revirement à propos de la magie et plus encore au XIII^{ème} siècle. La magie s'est installée tranquillement dans l'architecture des connaissances et même au XIII^{ème} siècle. Certains scolastiques admettent qu'elle fait partie des sciences. Mais là, on va un peu loin dans le domaine des croyances. C'est une pratique courante mais certains esprits plus éclairés estiment que c'est une pratique sans théorie. En fait elle reste marginale.

N'oublions pas que les scolastiques, donc, partagent ce goût pour la magie. Jean XXII va tenter d'en finir, mais uniquement à partir du jour où il est persuadé que quelqu'un, dans la cour pontificale, a voulu se livrer à des maléfices sur sa personne. D'où une réaction brutale contre la magie : une série de constitutions contre la magie punissant et condamnant très sévèrement les praticiens de la magie.

c) De l'alchimie

Autre pratique, l'alchimie, qui bénéficie de cet encadrement des sciences ; elle fait partie de l'édifice des sciences au XIII^{ème} siècle puisque que les premières grandes oeuvres des alchimistes arabes sont traduites en Angleterre depuis le milieu du XII^{ème} siècle. Avec l'alchimie, on entre dans un autre domaine qui est la déclaration qu'il est possible de modifier l'ordre de la nature, non plus par des incantations, mais par des pratiques scientifiques. Il est à noter que l'alchimie se pratique en plein cœur de la cour pontificale, dans la deuxième moitié du XIII^{ème} siècle, et on a des attestations très précises. Autour de 1300, certains cardinaux s'offrent des soirées dans l'espoir de découvrir l'élixir de vie qui permettra de tenir plus longtemps que le pape régnant. Autrement dit, il y a un véritable heurt de la raison et des croyances au début du XIV^{ème} siècle. Ce heurt ne pouvait qu'aboutir à des explosions, à de graves désagréments pour un certain nombre de spécialistes de ces pratiques, bien que la science soit toujours derrière. C'est là que Jean XXII intervient : il veut mettre de l'ordre en bon juriste.

En somme, Jean XXII se montrera bon successeur de Jean XXI qui avait, dans les années 1276, 1277, décidé de mettre un peu d'ordre dans le système des sciences et avait fait promulguer une série d'interdictions, notamment concernant *l'aristotélisme*. Jean XXII ne comprenait pas tout le monde de la théologie car il est bien davantage juriste. Il jouit d'une position officielle qui lui concède un magistère, c'est-à-dire une autorité reconnue, l'infaillibilité pontificale : il n'en veut pas. Et d'ailleurs aucun des papes de cette époque-là n'en voulait. Seuls quelques franciscains estiment qu'il faudrait reconnaître au pape, c'est-à-dire à un bon pape qui tiendrait les mêmes thèses qu'eux, l'infaillibilité pontificale.

Conclusion de la première partie

Du haut de la chaire où enseigne l'évêque d'Avignon, Jean XXII, en sa qualité de pape qui n'a pas encore de lieu d'où il peut officiellement délivrer son message, se livre à une déclaration qui déborde de la liberté personnelle de penser. Il pose un acte officiel. Est-ce que ce ne serait pas le «dernier truc» de Jean XXII de prôner sa vision de la béatification afin de maintenir le mouvement de la vie ?